

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

**EXTRAIT
DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU
CONSEIL DE COMMUNAUTE**

**Séance du 25 mai 2012
(convocation du 14 mai 2012)**

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Cinq Mai Deux Mil Douze à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. DAVID Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BOBET Patrick, Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAUTE Jean-Michel, M. GAÜZERE Jean-Marc, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISON Serge, Mme LIRE Marie Françoise, M. OLIVIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. ROSSIGNOL Clément, M. SAINTE-MARIE Michel, Mme DE FRANCOIS Béatrice, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, Mme LACUEY Conchita, M. MAURRAS Franck, M. SOUBABERE Pierre, Mme TERRAZA Brigitte, M. AMBRY Stéphane, M. ANZIANI Alain, Mme BALLOT Chantal, M. BAUDRY Claude, Mme BONNEFOY Christine, M. BONNIN Jean-Jacques, M. BOUSQUET Ludovic, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, Mme CAZALET Anne-Marie, M. CAZENAVE Charles, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, Mme COLLET Brigitte, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, M. DELAUX Stéphan, Mlle DELTIMPLE Nathalie, Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUART Patrick, M. DUBOS Gérard, M. DUCASSOU Dominique, M. DUPOUY Alain, Mlle EL KHADIR Samira, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, M. FEUGAS Jean-Claude, Mme FOURCADE Paulette, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck, M. JOUBERT Jacques, M. JUNCA Bernard, M. LAGOFUN Gérard, Mme LAURENT Wanda, Mme LIMOUZIN Michèle, M. LOTHAIRES Pierre, M. MANGON Jacques, M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude, M. MERCIER Michel, M. MOGA Alain, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, M. PAILLART Vincent, Mme PARCELIER Muriel, M. PENEL Gilles, M. PEREZ Jean-Michel, M. POIGNONEC Michel, M. QUERON Robert, M. RAYNAL Franck, M. RAYNAUD Jacques, M. REIFFERS Josy, M. RESPAUD Jacques, M. ROBERT Fabien, M. ROUYEYRE Matthieu, M. SOLARI Joël, Mme TOUTON Elisabeth, M. TRIJOLET Thierry, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. JUPPE Alain à M. DUCHENE Michel à compter de 12h25	Mme. DELATTRE Nathalie à M. DELAUX Stéphan
M. DAVID Alain à M. TOUZEAU Jean à compter de 12h25	M. DUART Patrick à M. GARNIER Jean-Paul à compter de 12h25
Mme. CARTRON Françoise à M. FELTESSE Vincent à compter de 12h	M. EGRON Jean-François à Mme. LIMOUZIN Michèle
M. CAZABONNE Didier à M. CAZABONNE Alain	Mme EL KHADIR Samira à Mme DELTIMPLE Nathalie à compter de 12h
M. FAVROUL Jean-Pierre à M. DUPRAT Christophe	M. GALAN Jean-Claude à M. GUICHARD Max
M. LAMAISON Serge à M. LABISTE Bernard jusqu'à 10h45	M. GUICHEBAROU Jean-Claude à M. FLORIAN Nicolas
M. PIERRE Maurice à Mme. FOURCADE Paulette à compter de 12h	M. GUILLEMOTEAU Patrick à M. MOULINIER Maxime jusqu'à 9h50
M. PUJOL Patrick à M. POIGNONEC Michel	M. GUYOMARC'H Jean-Pierre à Mme. LIRE Marie Françoise
M. SAINTE-MARIE Michel à M. ANZIANI Alain à compter de 11h30	Mme. HAYE Isabelle à M. HURMIC Pierre
Mme LACUEY Conchita à M. TURON Jean-Pierre à compter de 12h	M. JOANDET Franck à M. ROSSIGNOL Clément à compter de 12h15
M. SOUBABERE Pierre à M. HERITIE Michel à compter de 10h15	M. MILLET Thierry à M. RAYNAL Franck
Mme TERRAZA Brigitte à M. FREYGEFOND Ludovic à compter de 10h35	Mme. PIAZZA Arielle à Mme. BREZILLON Anne
M. ASSERAY Bruno à M. CHAUSSET Gérard	M. QUANCARD Denis à M. BOBET Patrick
Mme. BALLOT Chantal à M. GUICHOUX Jacques à compter de 12h	M. REIFFERS Josy à M. SOLARI Joël jusqu'à 10h10
Mme BONNEFOY Christine à M. BONNIN Jean-Jacques à compter de 12h	Mme. SAINT-ORICE Nicole à Mme. TOUTON Elisabeth
M. COUTURIER Jean-Louis à Mme. FAORO Michèle	M. SIBE Maxime à M. CAZENAVE Charles

LA SEANCE EST OUVERTE

<p style="text-align: center;">Aires de Grands Passages <input type="checkbox"/> Financement de la mission de coordination départementale <input type="checkbox"/> des grands passages estivaux des Gens du Voyage - année 2012 <input type="checkbox"/> Décision - Autorisation</p>
--

Madame FAYET présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

1) Objectifs

Le présent rapport vise à :

- acter le principe d'une participation communautaire au financement de la mission de coordination départementale des grands passages estivaux des gens du voyage pilotée par l'Etat. La CUB est sollicitée au titre de sa nouvelle compétence « Aménagement et gestion des aires de grands passages » dont le transfert a été validé par arrêté préfectoral du 30 mars 2012
- autoriser le président à signer la convention de groupement des financeurs de la mission de coordination départementale des grands passages estivaux des gens du voyage au titre de l'année 2012
- autoriser la dépense de 15 000 euros correspondant à la participation financière de la CUB pour l'année 2012.

2) Présentation de la mission de coordination départementale des grands passages

Le Schéma départemental d'accueil des gens du voyage approuvé en 2011, entérine la mise en place d'une coordination départementale des dispositifs d'aires d'accueil, aires de grands passages et de grands rassemblements.

En ce qui concerne la coordination des grands rassemblements, l'Etat, dont c'est la responsabilité, en assure le financement.

L'accueil des grands groupes relevant de la compétence des EPCI, il leur appartient de participer au financement de la mission de coordination au titre des aires de grands passages.

La mission de coordination départementale des grands passages estivaux des gens du voyage vise à gérer et à planifier les accueils des groupes à l'échelle de la Gironde pour en assurer le bon déroulement. Cette prestation comprend trois grandes phases :

- Phase 1 : Etablissement du planning prévisionnel des grands passages et des protocoles d'intervention avant le début de la saison estivale,
- Phase 2 : Coordination des groupes de caravanes relevant des grands passages durant la saison du 1^{er} mai au 30 septembre,
- Phase 3 :
 - Etablissement d'un bilan global détaillé, quantitatif et qualitatif de l'activité de coordination et de médiation des grands groupes estivaux,
 - Préconisations pour améliorer le dispositif l'année suivante.

En 2010 et 2011, l'Etat a expérimenté un dispositif de coordination en confiant cette mission à l'OPH Aquitanis. L'ensemble des partenaires ayant jugé l'expérience satisfaisante, l'Etat souhaite relancer un appel d'offres pour la saison 2012.

3) Implication de la CUB

Au titre de sa nouvelle compétence « Aménagement et gestion des aires de grands passages », la CUB est sollicitée pour participer au financement de la mission de coordination 2012 pilotée par l'Etat.

Pour information, en 2011, la CUB n'avait pu répondre favorablement aux sollicitations de l'Etat pour le financement de cette mission, car elle ne disposait pas de cette compétence.

4) Plan et modalités de financement

Lors du dernier comité de pilotage du 14 février 2012 il a été acté que l'Etat assurerait la maîtrise d'ouvrage de la mission de coordination et participerait au financement à hauteur de 5000 euros.

Le coût total de la mission de coordination est de 35 000 euros. Il sera financé par le groupe des financeurs concernés : Etat, Conseil général, EPCI du département.

La participation communautaire est de 15 000 € ; le ratio population ayant été utilisé pour calculer la participation de chaque EPCI concerné (de 600 à 2200 €) et du Conseil Général (5 000 €).

**FINANCEMENT DE LA MISSION DE COORDINATION DEPARTEMENTALE DES GRANDS
PASSAGES DES GENS DU VOYAGE EN GIRONDE AU TITRE DE L'ANNEE 2012**

Financeurs de la mission de coordination en 2012	Montants en €
CONSEIL GENERAL	5 000
COBAN	2 100
COBAS	2 100
CC LA MEDULLIENNE	600
CC CŒUR MEDOC	600
CA LIBOURNAIS	2 200
CC SUD LIBOURNAIS	600
CUB	15 000
CC REOLAIS	600
CC BAZADAIS	600
SYNDICAT GDV LANGON	600
ETAT	5 000
TOTAL	35 000

L'Etat en tant que coordinateur assure le lancement du marché, sa notification et son suivi. Concernant les facturations, elles seront réglées par chacun des financeurs directement au prestataire pour la part qui lui revient.

Ces modalités sont exposées dans la convention de groupement de tous les financeurs (EPCI de la Gironde, Etat et Conseil général), annexée à la présente délibération.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis, adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Communauté,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la loi n°2000-614 du 05 juillet 2000 relative à l'accueil et à l'habitat des gens du voyage,

VU la loi n°2003- 239 du 18 mars 2003 relative à la sécurité intérieure,

VU le Schéma Départemental d'Accueil des Gens du Voyage du 27 mars 2003, révisé et approuvé le 24 octobre 2011,

VU la délibération communautaire n° 2011/434 du 24 juin 2011 relative à l'aménagement et la gestion de l'aire de grand passage de Tourville,

VU l'arrêté préfectoral du 30 mars 2012 validant le transfert de la compétence « Aménagement et gestion des aires de grand passage » à la Communauté Urbaine,

VU la demande de Monsieur le Préfet de la Gironde par courrier en date du 19 août 2011

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT QUE la CUB, au titre de sa nouvelle compétence « Aménagement et gestion des aires de grands passages », doit participer au dispositif de coordination départementale des grands passages estivaux des gens du voyage piloté par l'Etat,

DECIDE

Article 1 :

d'acter le principe d'une participation communautaire au financement de la mission de coordination départementale des grands passages estivaux des gens du voyage pilotée par l'Etat

Article 2 :

D'autoriser la dépense de 15 000 € correspondant à la participation financière de la CUB pour l'année 2012

Article 3 :

D'imputer la dépense de 15 000 euros correspondant à la participation financière de la CUB pour l'année 2012 sur le chapitre 011 – Compte 6288 – Fonction 5240 – Prog HC 01- CRB UE00.

Article 4 :

D'autoriser Monsieur le Président à signer la convention de groupement des financeurs de la mission de coordination départementale des grands passages estivaux des gens du voyage au titre de l'année 2012 annexée à la présente délibération, ainsi que toutes les pièces nécessaires à sa mise en œuvre.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 25 mai 2012,

Pour expédition conforme,
par délégation,
la Vice-Présidente,

**REÇU EN PRÉFECTURE LE
11 JUIN 2012**

PUBLIÉ LE : 11 JUIN 2012

Mme. VÉRONIQUE FAYET

